



Mise en valeur de l'Eyrieux et de ses affluents  
**Syndicat EYRIEUX - CLAIR**

1, Rue de la Pize – 07160 LE CHEYLARD – Tél : 04 75 29 44 18 – Fax : 04 75 29 36 97  
adresse e-mail : [Eyrieux.Claire@inforoutes-ardeche.fr](mailto:Eyrieux.Claire@inforoutes-ardeche.fr) Site internet : [www.eyrieux-clair.fr](http://www.eyrieux-clair.fr)

**COMPTE RENDU**  
**REUNION DU BUREAU SYNDICAL**  
**Du 09 janvier 2020 à Saint Sauveur de Montagut**

**MEMBRES : 12**

**En exercice : 12**

**Présents : 6**

**Suffrages exprimés : 0**

L'an Deux mille vingt et le 09 janvier, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte EYRIEUX CLAIR s'est réuni à Saint Sauveur de Montagut, sous la présidence de Bernard BERGER, Président du Syndicat EYRIEUX CLAIR, pour la tenue d'une réunion ordinaire, à la suite de la convocation dûment adressée aux membres du bureau le 30 décembre 2019.

Présents : Bernard BERGER, Maurice ROCHE, Daniel DORP, Claude BLANC, Christian ALIBERT, Denis SERRE.

Excusés : Christophe GAUTHIER, Patrick BORRAS, Gilles QUATREMER, Alain VALLA, Raymond FAYARD,

Es-qualité : Stéphanie DANIEL (Chargée de mission rivière), Jean-Sébastien ROS-RUIZ (Technicien rivière) Valérie CHARVILLAT (Chargée de mission coordination rivière), Léonie MOUNIER et Benjamin MALARTRE (techniciens SPANC), Murielle PECHAIRE (Secrétaire), Danièle CHAMBON (Secrétaire)

oooooooooooooooooooooooooooooooooooo

**ORDRE DU JOUR :**

- 1 Préparation des orientations budgétaires
  - Budget SPANC
  - Budget Général
- 2 Questions diverses : fixation des dates des prochaines réunions du comité syndical

oooooooooooooooooooooooooooooooooooo

**1. Préparation des orientations budgétaires**

**BUDGET SPANC**

En l'absence du Vice-Président Christophe GAUTHIER, en charge de la commission SPANC, Bernard BERGER présente en premier lieu les résultats du Compte Administratif 2019 :

**SECTION INVESTISSEMENT**

Réalisés recettes 2019	10 378,10
Réalisés dépenses 2019	9 868,84
Solde 2019 (hors excédent reporté)	509,26
Report excédent 2018	1 026,90
<b>Excédent d'investissement à reporter</b>	<b>1 536,16</b>

**SECTION FONCTIONNEMENT**

Réalisés recettes 2019	79 471,00
Réalisés dépenses 2019	73 147,38
Solde 2019 (hors excédent reporté)	6 323,62
Report excédent 2018	27 982,45
<b>Excédent de fonctionnement à reporter</b>	<b>34 306,07</b>

Le résultat global s'élève à 35 842.23 €

Bernard BERGER détaille les chiffres figurant sur les tableaux joints. Ils pourront éventuellement être modifiés en fonction de dernières écritures liées au P503 ou mandat de régularisation.

On peut constater à nouveau un excédent à reporter traduisant une bonne maîtrise du budget malgré le départ d'un technicien SPANC, laissant la technicienne seule depuis mai 2019 pour assurer ses missions, aidée par la Secrétaire.

Bernard BERGER invite la technicienne du SPANC à présenter les chiffres arrêtés au 31/12/2019.

Diagnostics de l'existant : 358 dont 91 ventes  
Conceptions : 67  
Bonnes exécutions : 63

Saint-Christol sera la prochaine commune à être contrôlée. La réunion publique aura lieu le 14 janvier prochain.

Bernard BERGER précise que le taux d'encaissement s'élève à 96.72 %, arrêté au 31/12/2019.

Le renouvellement de la ligne de trésorerie (autorisée par délibération du Comité Syndical du 19 décembre dernier) a été sollicité auprès de différents organismes.

La Caisse d'Epargne a fait une offre globale de 70 000 € détaillée comme suit : 60 000 € pour le Budget Général et 10 000 € pour le Budget SPANC (précisant que la demande pour le SPANC est trop importante par rapport au montant des recettes annuelles). Taux 1.50 % - Frais 150 € - Commission non utilisation : 0.15 %.

Le Crédit Mutuel propose 60 000 € Taux 0.70 % - Frais 150 € - commission non utilisation : 0.25 %

Le Crédit agricole ne répond plus à ce type de demande, et La Banque Postale n'a pas encore répondu.

Bernard BERGER propose de souscrire la ligne de trésorerie pour le budget général auprès du Crédit Mutuel et voir avec la Caisse d'Epargne pour une ligne à hauteur de 10 000 € pour le budget SPANC.

Les prévisions budgétaires détaillées sur le tableau joint sont passées en détail et n'appellent pas de remarques particulières pour la section fonctionnement.

Pour la section investissement, il est prévu un virement de 5000 € de la section fonctionnement vers la section investissement pour permettre le renouvellement du matériel informatique si nécessaire.

D'autre part, La 206 étant HS, l'achat d'un deuxième véhicule sera à évoquer au cours du deuxième semestre, sachant que le budget investissement ne permet pas de gros achats.

Actuellement, les 2 techniciens font les contrôles ensemble, le temps de former le nouveau technicien arrivé le 02 décembre, puis ils s'organiseront, en fonction des sorties terrain et du travail au bureau, avec un seul véhicule.

## **BUDGET GENERAL**

Bernard BERGER présente en premier lieu les résultats du Compte Administratif 2019 :

### **SECTION INVESTISSEMENT**

Réalisés recettes 2019	7 370,39
Réalisés dépenses 2019	17 423,29
Solde 2019 (hors excédent reporté)	-10 052,90
Report excédent 2018	61 204,46
<b>Excédent d'investissement à reporter</b>	<b>51 151,56</b>

### **SECTION FONCTIONNEMENT**

Réalisés recettes 2019	475 210,37
Réalisés dépenses 2019	553 030,33
Solde 2019 (hors excédent reporté)	-77 819,96
Report excédent 2018	81 239,00
<b>Excédent de fonctionnement à reporter</b>	<b>3 419,04</b>

Le très maigre excédent de fonctionnement 2019, est souligné.

Il résulte d'un décalage dans le versement des subventions (le syndicat fait l'avance et perçoit le solde des subventions au terme de l'action) et également d'une politique de maintien des participations communales à 150 000 € depuis 2011, ce afin de satisfaire une majorité hostile à l'augmentation des participations.

L'excédent d'investissement s'élevant à 51 151.56 € porte le résultat global à 54 570.60 €.

Après avoir détaillé les chiffres du Compte administratif, les élus se penchent sur les prévisions budgétaires 2020 qui ne s'équilibrent pas au vu des actions qui sont proposées, et compte-tenu du faible montant de l'excédent de fonctionnement reporté.

Après discussions, il est décidé de réduire les dépenses générales et de reporter certaines actions, plutôt que d'augmenter les participations.

## Opération de dragage des matériaux à Beauchastel

L'inscription au budget de frais annexes relatifs à de nouvelles études à faire avant de lancer l'opération s'avère problématique pour l'équilibre du budget.

Stéphanie DANIEL explique :

En juillet, le Syndicat a renvoyé les dossiers d'intention et de DIG complétés suite aux demandes de la DREAL. Un projet d'arrêté préfectoral modifiant celui de 2007, pour le mettre en adéquation avec la réglementation en vigueur, est parvenu au Syndicat qui a fait remonter quelques remarques qui ont été intégrées par les services de l'Etat. Suite à cela, l'enquête publique a donc été lancée début janvier 2020.

Dorénavant, des analyses d'eau superficielles et sur sédiments seront demandées.

Concernant les travaux de dragage, une première consultation avait été déclarée infructueuse du fait d'une anomalie entre le CCTP et le bordereau des prix unitaires. De surcroît, les offres ne permettaient pas une opération blanche entre le dragage et le rachat ; la part restante à la structure était très importante.

A cela s'ajoute les frais annexes relatifs aux relevés topographiques, aux analyses d'eau superficielle, sur sédiments voire sur eau brute, voire à une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Des devis ont été demandés pour connaître les montants approximatifs.

Bernard BERGER rappelle que l'opération de dragage des matériaux de Beauchastel doit être une opération blanche.

Si tel n'est pas le cas, compte-tenu de ces études complémentaires à engager, et compte-tenu du résultat du marché à lancer, la dépense supplémentaire ne pourra incomber à notre intercommunalité, sauf si la dépense s'avérait dérisoire.

D'autre part, il faudra également tenir compte de l'état de la trésorerie du Syndicat.

Lorsque le montant des devis sera connu, si le coût supplémentaire de ces études est élevé, leur montant ne pourra être inscrit en dépense au budget 2020. Il faudra rechercher une prise en charge financière par d'autres tiers.

Bernard BERGER rappelle que le Syndicat a, certes, pour rôle d'assurer le bon état des cours d'eau et la continuité écologique, mais n'a pas vocation à effectuer des extractions pour réparer des désordres hydrauliques.

En résumé, les prévisions budgétaires 2020 à présenter au prochain comité syndical au cours du débat d'orientations budgétaires, doivent être retravaillées suivant les préconisations des élus du bureau.

Les nouveaux tableaux seront envoyés aux membres du bureau avec le présent compte-rendu.

## 2. Questions diverses

Dates des prochaines réunions du Comité Syndical :

- 06 février 2020 à 18h00 : Débat d'orientations budgétaires
- 04 mars 2020 à 18h00 : Votes des budgets et des participations communales

Vu le 21/01/2020

Le Président du Syndicat EYRIEUX CLAIR,  
Bernard BERGER

